AB/CKS BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DÉCRET N°2023 1 4 4 4 / PRES-TRANS/PM/ MESRI/MFPTPS/MEFP portant création d'emplois au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Visa CFNº 01210 du 24/10/2023

Vu la Constitution :

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

Vu le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023;

Vu le décret n°2023-0766/PRES-TRANS du 25 juin 2023 portant remaniement du Gouvernement;

Vu le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement;

Vu la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016;

Vu la loi n°010/2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics;

Vu le décret n°2002-113/PRES/PM/MESSRS/MEF du 20 mars 2002 portant transformation du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique en Etablissement Public de l'Etat à caractère Scientifique, Culturel et Technique;

Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

Vu le décret n° 2017-0192/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 19 avril 2017 portant approbation des statuts particuliers du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique;

Vu le décret n°2019-0435/PRES/PM/MESRSI/MFPTPS/MINEFID/MS du 09 mai 2019 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalouniversitaires et des chercheurs et règlementation des fonctions d'enseignant à temps plein et d'ingénieur de recherche;

Vu le décret n°2023-0150/PRES-TRANS/PM/MFPTPS/MEFP/MESRI du 02 mars 2023 portant autorisation de recrutement par sélection sur dossier de chercheurs au profit du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST);

Vu le décret n°2023-0504/PRES-TRANS/PM/MESRI du 3 mai 2023 portant organisation du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation;

Vu l'arrêté n°2023-03162/MFPTPS/SG/DGFP/DGC du 25 juillet 2023 portant intégration ;

- Vu les photocopies légalisées des attestations d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de chargé de recherche issues des résultats des Comités Consultatifs Interafricains (CCI) du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur (CAMES) des quatorze (14) chercheurs du CNRST;
- Sur rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 06 septembre 2023 ;

DÉCRÈTE

- Article 1: Il est créé au titre de l'année 2020, quatorze (14) emplois de chargé de recherche au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) repartis ainsi qu'il suit :
 - 1. douze (12) emplois à l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) que sont :
 - un (01) emploi en Economie du développement;
 - un (01) emploi en Agroécologie.
 - un (01) emploi en Génétique et amélioration des plantes ;
 - un (01) emploi en Sciences et gestion de l'environnement ;
 - un (01) emploi en Agro-économie ;
 - un (01) emploi en Aménagement et gestion des ressources naturelles ;
 - un (01) emploi en Nématologie;
 - deux (02) emplois en Sciences du sol;
 - un (01) emploi en Génétique et Biotechnologie Végétale ;
 - un (01) emploi en Zootechnie/Nutrition et Alimentation Animales ;
 - un (01) emploi en Anthropologie sociale et culturelle.
 - un (01) emploi en Sociologie urbaine à l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (IRSAT);
 - 3. un (01) emploi en Biochimie/Nutrition à l'Institut de Recherche en Sciences de la Santé (IRSS).

Article 2: Le Ministre d'État, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale, le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective et le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 25 octobre 2023

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre d'État, Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective

Bassolma BAZIE

Aboubakar NACANABO

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Adjima THIOMBIANO